

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS DE SEINE

Année 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°5
SEANCE DU VENDREDI 2 JUIN 2017

Les membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine se sont réunis à la Salle du vieux marché, Place de la marne, 78350 Jouy-en-Josas

La séance est ouverte à 10 heures 10 sous la présidence de M. Patrick Devedjian, Président du Conseil d'administration.

Mme Pauline Winocour-Lefèvre procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadéi, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Anne-Christine Bataille, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Jean-Didier Berger, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Isabelle Caullery, Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet, Daniel Courtes, Rita Demblon-Pollet, Patrick Devedjian, Cécile Dumoulin, Christian Dupuy, Sylvie d'Estève, Josiane Fischer, Pierre Fond, Vincent Franchi, Janick Géhin, Armelle Gendarme, Marcelle Gorgues, Nicole Goueta, Marie-Célie Guillaume, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier de La Faire, Olivier Larmurier, Alice Le Moal, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie Pierre Limoge, Yves Ménel, Karl Olive, Sébastien Perrotel, Jean-François Raynal, Yves Révillon, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Georges Siffredi, Paul Subrini, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Marie-Hélène Amiable, Camille Bédin, Eric Berdoati (pouvoir à Patrick Devedjian), Véronique Bergerol (pouvoir à Georges Siffredi), Christine Boutin, Bertrand Coquard (pouvoir à Joséphine Kollmannsberger), Arnaud de Courson, Isabelle Debré (pouvoir à Jean-Didier Berger), Elsa Faucillon, Alexandra Fourcade (pouvoir à Olivier Larmurier), Jean-Michel Fourgous (pouvoir à Anne Capiiaux), Ghislain Fournier (pouvoir à Jeanne Bécart), Laureen Genthon, Marie-Laure Godin (pouvoir à Pierre-Christophe Baguet), Elisabeth Guyard (pouvoir à Jean-Noël Amadéi), Patrick Jarry, Grégoire de La Roncière (pouvoir à Isabelle Caullery), Denis Larghero (pouvoir à Armelle Tilly), Michel Laugier (pouvoir à Pierre Bédier), André Mancipoz (pouvoir à Josiane Fischer), Gabriel Massou, Guy Muller (pouvoir à Cécile Dumoulin), Rémi Muzeau (pouvoir à Nicole Goueta), Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Nathalie Pitrou (pouvoir à Paul Subrini), Elodie Sornay (pouvoir à Karl Olive), Joaquim Timoteo, Yves Vandewalle, Laurent Vastel (pouvoir à Anne-Christine Bataille).

Une minute de silence est observée pour saluer la mémoire d'Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain-en-Laye.

M. LE PRESIDENT – Je note que l'opposition a décidé de ne pas siéger. Il s'agit du cinquième Conseil d'administration de notre EPI. Nous examinerons le bilan de l'activité des services interdépartementaux pour 2016. C'est la preuve que l'interdépartementalisation fonctionne et est efficace, sans aucune dépense supplémentaire pour le contribuable. Les moyens des services des Yvelines et des Hauts-de-Seine sont en effet réunis. L'année 2016 a été la concrétisation de nombreux engagements ; la fusion de certains services, archéologie préventive, adoption et voirie par exemple ou la fusion des SEM d'aménagement, des groupements de commande (1,8 million d'euros d'économie pour l'achat de véhicules).

Parmi les projets à venir, nous sommes particulièrement fiers de concevoir un projet social inédit en France : le foyer d'accueil médicalisé dédié aux personnes autistes et handicapées psychiques, qui ouvrira aux Mureaux en 2020. Les familles n'auront plus à se rendre en Belgique pour trouver ce type d'équipement, ce qui présente de toute évidence un intérêt d'ordre national.

Ces preuves tangibles nous permettent d'avancer avec sérénité vers la fusion de nos deux départements. Un projet de délibération vous sera d'ailleurs soumis bientôt, pour demander au gouvernement le regroupement de nos deux départements, point de départ de notre démarche de fusion.

Approbation du compte-rendu analytique n° 4 de la séance du 30 janvier 2017

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017-EPI-CA-37 - Rapport spécial relatif à l'activité des services de l'EPI78/92 année 2016

JEANNE BECART – En l'absence de Ghislain Fournier, Président de la Commission Personnel et Administration générale, il me revient de présenter le rapport d'activité de l'Etablissement public interdépartemental. Ce rapport est l'occasion de mesurer le chemin parcouru, depuis que nous nous sommes engagés dans la voie de la fusion, avec la création le 5 février 2016 de l'EPI78/92.

Je commencerai par un bref rappel du contexte qui a présidé à sa naissance, celui d'une vision politique au service d'un projet. L'EPI exprime, en effet, notre volonté de prendre en main le destin de nos territoires et de procéder nous-mêmes à la rationalisation de notre organisation, plutôt que de subir l'asphyxie financière imposée par l'Etat, et avant de nous voir imposer une réorganisation territoriale qui condamnerait toute ambition.

Cette vision politique est donc au service d'un projet, qui est aussi une ambition, celui de renforcer nos territoires dans leur rôle de locomotive de l'attractivité francilienne, par le choix affirmé d'un aménagement équilibré entre développement économique et qualité de vie.

Instrument de ce projet, l'EPI a une lettre de mission claire : identifier et mettre en œuvre des actions de coopération permettant de réaliser des économies et/ou de développer de nouveaux services à la population, sans engendrer de coûts supplémentaires. L'engagement de ne pas dépenser plus d'argent public, mais d'être encore plus efficace dans les politiques publiques au service des Yvelinois et des Hauts-séquanais se concrétise dans le budget de l'EPI, dont toutes les ressources sont uniquement financées par des transferts de budget des services, à l'euro près, de nos deux départements.

2016 est une année de concrétisation des engagements qui ont été pris. Ainsi, trois services interdépartementaux ont vu le jour, par fusion des services de chaque collectivité, pour plus d'efficacité, au plus près des territoires.

Premier service interdépartemental, créé en août 2016, le service d'archéologie préventive doit permettre d'augmenter l'activité de 60 %, sans dépenser plus. L'objectif attendu est de générer des recettes au travers des opérations de fouilles, permettant de contenir dans un premier temps puis de diminuer le budget actuel, qui est équivalent aux budgets cumulés des deux départements. En 2016, cinq chantiers ont été engagés par ce service interdépartemental.

Deuxième service interdépartemental, celui de l'adoption. Son objectif est d'apporter aux familles une offre de services adaptée et modernisée, afin de mieux les accompagner dans leur projet et dans leurs démarches. Ce service permettra de parler d'une même voix, pour défendre les intérêts des habitants et des candidats à l'adoption, aussi bien dans les instances préparatoires aux évolutions législatives, auprès des organismes de l'adoption internationale, et des pays ouverts à l'adoption par des ressortissants étrangers. En outre, ce service conduit une réflexion, afin de faire émerger des projets de parentalité pour des enfants durablement pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance, mais pas toujours immédiatement adoptables. Ce service a délivré 222 agréments en 2016.

Troisième service, enfin, le service interdépartemental d'entretien et d'exploitation du réseau routier, qui fait la preuve de nos départements à mutualiser cette compétence historique et emblématique, qui compte près de 2 000 kilomètres de routes départementales. Au-delà de la mise en commun des moyens techniques et du partage de l'expertise, l'objectif de ce service fusionné de 280 agents est également de réaliser des économies, grâce à des achats massifiés et plus performants.

A côté de ces fusions de services, l'EPI a aussi procédé à la fusion des SEM départementales, en créant Citallios, véritable moteur de croissance du développement territorial. Ses principaux atouts sont le gain en souplesse et en rapidité, sa faculté à capitaliser sur les expériences et expertises de ses professionnels au service des collectivités d'Ile-de-France, tout en conservant la proximité avec les élus. Ce nouvel aménageur dispose de fonds propres importants, aidé de partenaires puissants.

En 2016, 24 nouvelles commandes et 11 contrats d'étude ont été enregistrés. Parmi les premières réalisations, on peut citer la transformation du parc d'affaires situé à Asnières en bord de Seine, ou celle de la ZAC Rouget de Lisle, à Poissy, dans les Yvelines.

2016 a également vu la création d'un Conseil de Développement Durable Interdépartemental, destiné à éclairer les futures politiques territoriales. Instance de concertation réunissant élus et représentants de la société civile, composée de 80 membres à parité entre représentants des Yvelines et des Hauts-de-Seine, il préfigure l'indispensable co-construction entre institutions et citoyens, co-construction des politiques publiques innovantes à mettre en œuvre sur notre territoire.

Enfin, une démarche de rapprochement a été mise en œuvre au sein de nos administrations départementales. Elle concerne notamment un cycle de formation commun aux assistants maternels, dispensé désormais par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFS), dans le cadre d'une convention conclue entre nos deux départements. Elle concerne, dans un tout autre domaine, la mutualisation et l'optimisation des achats. Vingt groupements de commandes ont été ainsi approuvés en 2016. Par ailleurs, il est à noter que la signature de la convention tripartite avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) portant sur l'achat de véhicules a permis une économie de près de 2 millions d'euros.

Les perspectives pour 2017 s'articulent autour du bien-être territorial et de la performance de notre organisation. Notre volonté de toujours plus nous engager au service du bien commun se traduit dans trois secteurs. Le premier concerne la politique sociale et plus particulièrement le champ du handicap, avec la création d'une plate-forme d'établissements et de services, dont un FAM (foyer d'accueil médicalisé) sur le territoire des Yvelines, destiné à pallier le lourd déficit d'hébergement de personnes en situation de handicap, tout particulièrement les autistes et les handicapés psychiques. D'une capacité de 158 places partagées entre nos deux départements, cette plate-forme comportera deux unités distinctes, autisme et handicap psychique, et un pôle de compétences et de prestations externalisées.

Le FAM, dont l'ouverture est prévue en 2020, comptera 66 places à destination du public autiste (dont dix places en accueil temporaire), 50 places pour les personnes souffrant de troubles psychiques (dont quatre places pour les personnes présentant des situations particulièrement complexes de troubles autistiques).

Le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), permettra l'accompagnement de 42 personnes TSA (troubles du spectre de l'autisme) ayant une aptitude au travail et à l'autonomie.

Le pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE), adossé au FAM et comportant deux annexes par département, accompagnera enfants et adolescents prioritairement sans solution d'accompagnement et/ou en situation de handicap complexe.

Ce très beau projet, très attendu, a reçu l'agrément de l'ARS, laquelle contribue à son financement, à hauteur de 5,5 millions d'euros. L'appel à projets a été lancé le 15 mai dernier.

Je ne m'étendrai pas sur la politique de développement touristique, autre secteur où s'exprime cette recherche du bien-être territorial, car le document stratégique sera soumis à votre vote au cours de cette même séance.

Dernier secteur, enfin, la gestion de la relation citoyenne (GRC). Nos deux départements ont amorcé une convergence avec le choix partagé d'une solution informatique et le développement d'un pilote sur deux sites sociaux de proximité, l'un dans les Hauts-de-Seine et l'autre dans les Yvelines. Cet outil gère une base de contacts, le suivi des échanges avec les usagers des services sociaux et la prise de rendez-vous.

Cet engagement au service du bien commun s'accompagne également d'une volonté d'innover pour améliorer la performance de notre organisation, dans trois champs d'action :

- le premier est la politique RH et le projet de convergence des prestations sociales, dont l'objectif est de proposer à nos agents une nouvelle politique d'action sociale, plus efficiente qu'il s'agisse de la pertinence des prestations, de leur qualité ou de leur coût. Elle est de nature à améliorer la qualité de vie au travail.
- le second champ d'action est l'adaptation des systèmes d'information. Les directions des services informatiques des deux départements ont œuvré à leur rapprochement, en mettant à disposition des agents les outils nécessaires au bon fonctionnement des services (messagerie, agendas partagés, logiciels métier, etc.). De la même manière, à l'occasion du transfert du service interdépartemental de la voirie, une interconnexion de nos deux réseaux est en cours, afin de permettre à tous les agents d'accéder à toutes les applications, quel que soit le site où ils se trouvent.
- Enfin, le dernier point est le rapprochement des archives départementales, qui travaillent à l'élaboration d'un projet scientifique, culturel et éducatif commun, qui sera soumis au vote de l'Assemblée au début de l'année 2018.

M. LE PRESIDENT – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

KARL OLIVE – Je corrobore les propos de notre collègue pour vanter les bienfaits de ce rapprochement. Les exemples sont nombreux, avec notamment Citallios, présidée par Pierre Bédier, et la ZAC de Poissy Rouget de Lisle, qui a bénéficié de près de 500 millions d'euros d'investissements.

Je souhaite revenir aussi sur le domaine sanitaire. Les Français mesureront concrètement les actions engagées dans nos départements respectifs grâce au FAM et à l'aide à l'autisme, qui évitera l'exil en Belgique. C'est tout à fait formidable. Les personnes atteintes, les aidants et les patients mesureront concrètement l'exclusivité qui leur sera apportée.

De même, la démarche a été complétée de diverses actions engagées récemment, notamment à l'hôpital Marie-Lannelongue au Plessis-Robinson, où la millième greffe cœur-poumon vient d'être effectuée. La synergie que nous mettons en place va dans le sens du propos soulevé ce matin.

M. LE PRESIDENT – J'ai bien noté qu'un travail d'explicitation de notre projet de FAM devra être mené vis-à-vis des familles, pour éviter les préjugés.

Il est donné acte de la communication du rapport spécial relatif à l'activité des services en 2016.

2017-EPI-CA-38 - Approbation du Compte administratif 2016 et affectation des résultats

YANN SCOTTE – Il m'incombe en l'absence d'Eric Berdoati de vous rapporter ces deux délibérations.

L'activité de l'EPI a débuté en 2016 avec un premier budget voté le 30 juin 2016. La présentation du compte administratif de l'année 2016 représente donc une première année d'activité tronquée et se caractérisant par un périmètre d'activité restreint couvrant uniquement les moyens généraux et le service d'archéologie préventive. En effet, c'est en 2017 que le périmètre s'est étendu avec l'intégration de la compétence adoption en janvier, puis de la voirie en avril.

Le budget de l'EPI se présente sous la forme :

- d'un budget principal couvrant en 2016 uniquement les moyens généraux et le versement d'une participation au service d'archéologie
- d'un budget annexe au titre de l'activité d'archéologie préventive.

1. Budget Principal - EPI

Pour mémoire, un budget équilibré de 606 K€ a été voté en juin 2016.

1.1. Réalisation des dépenses

1.1.1. Fonctionnement : 423 K€

La principale dépense de cette section concerne la participation au budget annexe d'archéologie pour 396 K€

Le reste concerne les moyens généraux pour 27 K€

Au total, la section de fonctionnement présente une réalisation de crédits à hauteur de 423 K€. Cette réalisation est inférieure aux prévisions de 23,3 K€ et traduit les difficultés d'établissement au plus juste du besoin budgétaire d'une première année d'exercice.

1.1.2. Investissement : 0 K€

Les crédits ont été inscrits pour constituer un fonds de trésorerie à l'établissement et n'ont pas été mobilisés sur cette première année d'exercice.

1.2. Réalisation des recettes : 606 K€

L'ensemble des recettes prévues a été perçu, permettant de dégager un résultat d'exercice positif. Pour mémoire, les recettes proviennent intégralement des participations des deux départements.

1.3. Résultats : + 183,3 K€

Fonctionnement : + 23,3 K€

Investissement : + 160 K€

Il est proposé que ces deux excédents soient affectés en report au BS 2017 sur leurs sections respectives.

2. Budget Annexe - Archéologie préventive

Le service d'archéologie préventive est présenté dans un budget annexe en raison des particularités d'une partie de son activité liée au champ concurrentiel. Pour mémoire, son budget a été voté à l'équilibre en juin 2016 à hauteur de 641,9 K€

2.1. Réalisation des dépenses

2.1.1. Fonctionnement : 305,6 K€

Les consommations sont en deçà des prévisions en raison des difficultés de prévisions de l'activité mais aussi par la non-réalisation du virement à la section d'investissement prévu à hauteur de 114 K€

Les principales dépenses de l'année 2016 concernent les frais de personnel et les frais liés à l'exploitation de l'activité de diagnostics, de valorisation et de recherche.

2.1.2. Investissement : 0,3 K€

La seule dépense effectuée sur l'année concerne l'achat de petits matériels.

2.2. Réalisation des recettes

2.2.1. Fonctionnement : 557,8 K€

Les recettes perçues ont été supérieures aux estimations en raison de la mise en place en 2016 d'un nouveau régime de versement de la redevance d'archéologie, plus bénéfique en cas d'opérations de diagnostics particulièrement difficiles. L'EPI a ainsi pu bénéficier de cette évolution. Il est à noter qu'une partie des recettes perçues directement par l'EPI couvraient des chantiers réalisés par le Département des Yvelines. Cette quote-part de recette sera reversée en 2017 au CD78 (Cf. BS2017).

2.2.2. Investissement : 0K€

Compte tenu des recettes supplémentaires de fonctionnement et de la faible dépense d'investissement, le mouvement de crédit prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement n'a pas été nécessaire. Cela implique un déficit minime sur cette section.

2.3. Résultats : + 204,6 K€

Fonctionnement : + 210,7 K€(y compris 41,5 K€de restes à réaliser)

Investissement : - 6,1 K€(y compris 5,8 K€de restes à réaliser)

Il est proposé d'affecter au BS 2017 l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour la couverture du besoin de financement et son solde en report à la section de fonctionnement. Le déficit de clôture d'investissement est proposé en report de dépenses d'investissement.

PIERRE BEDIER – Conformément à l'article L3312-5 du CGCT, le Président présente annuellement le compte administratif au Conseil d'administration qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. Je prends donc la présidence quelques secondes.

M. Le Président se retire au moment du vote de la délibération et ne prend pas part au vote.

PIERRE BEDIER – Y a-t-il des demandes de prises de paroles ?

En l'absence de questions, le compte administratif 2016 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

M. Le Président rejoint la séance.

2017-EPI-CA-39 - Approbation du Budget supplémentaire 2017

YANN SCOTTE – Le budget supplémentaire permet la reprise des résultats 2016 et des restes à réaliser ainsi que des ajustements sur les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif (voté en janvier 2017).

Le budget 2017 se décompose toujours en deux budgets : le budget principal intègre les moyens généraux, l'adoption, la voirie ; le budget annexe l'archéologie préventive.

1. Budget Principal - EPI

Pour mémoire, un budget primitif équilibré à 13 564 K€a été voté en janvier 2017. Il est proposé dans le cadre du BS 2017 un ajustement de ces crédits à hauteur de 275,4 K€

1.1. Ajustement des dépenses

1.1.1. Fonctionnement : + 115,4 K€

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les besoins de l'année 2017. La plupart de ces besoins n'ont pu être exprimés ou évalués lors du vote du BP 2017.

Les principales demandes concernent des prestations d'évaluation psychologique pour l'adoption (+36K€), des prestations de conseil en stratégie de communication (+25K€), le paiement en terme à échoir d'un trimestre de la location des bureaux de l'EPI (+24K€) et le versement de primes de mobilité (+16K€) dont le principe a été voté au bureau du 24 mars 2017.

1.1.2. Investissement : + 160 K€

Les crédits inscrits en 2016 pour constituer un fonds de trésorerie à l'établissement sont réinscrits au titre de l'année 2017.

1.2. Ajustement des recettes

1.2.1. Fonctionnement : + 115,4 K€

Outre la reprise de l'excédent de 2016 de 23,3 K€ une recette complémentaire doit être inscrite afin de parvenir à l'équilibre de la section de fonctionnement. Il est proposé que cette recette provienne d'une contribution supplémentaire des 2 départements à hauteur de leurs clés de répartition respectives (41,5K€pour le CD78 et 50,6K€pour le CD92).

1.2.2. Investissement : + 160 K€

Les recettes d'investissement supplémentaires sont entièrement composées de la reprise du résultat d'investissement de 2016.

2. **Budget Annexe - Archéologie préventive**

Pour mémoire, le budget primitif 2017 a été voté à l'équilibre en janvier 2017 à hauteur de 1 064 K€ Il est proposé au titre du budget supplémentaire de réajuster ces crédits à hauteur de 504,1 K€(dont 47,3K€de reports 2016).

2.1. **Ajustement des dépenses**

2.1.1. Fonctionnement : + 498 K€

Les reports de crédits de l'année 2016 s'élèvent à 41,5 K€. A cela s'ajoute un besoin de crédits supplémentaires de 456,5 K€ notamment pour réaliser l'opération de diagnostic du nouveau centre d'entraînement du PSG (+338,6K€), projet qui n'était pas encore validé au moment de l'élaboration du budget primitif. Ces crédits supplémentaires couvrent pour majeure partie des besoins de location et de frais de personnel.

Comme précisé lors du CA16, l'encaissement d'une recette revenant au CD78 fait l'objet d'une inscription de crédits de 94,3K€ pour permettre son reversement.

2.1.2. Investissement : + 6,1 K€

Les crédits d'investissement ajustés concernent la reprise du résultat déficitaire de 2016 ainsi que des reports 2016.

2.2. **Ajustement des recettes**

2.2.1. Fonctionnement : + 498 K€

L'intégration de la reprise de l'excédent du résultat 2016 abonde le BS 2017 de 246,1K€ A cela s'ajoute une prévision d'augmentation des recettes au titre des activités de diagnostics et de fouilles à hauteur de 251,9 K€

2.2.2. Investissement : + 6,1K€

L'affectation de résultat de fonctionnement à hauteur de 6,1K€couvre les dépenses d'investissement visées précédemment.

Le budget supplémentaire 2017 est adopté à l'unanimité.

2017-EPI-CA-40 - Création de postes

JEANNE BECART – Il ne s'agit pas de créations nettes. Nous ne créons des postes que pour des agents contractuels ou en détachement, qui ne peuvent pas faire l'objet d'une mise à disposition, du fait des contraintes réglementaires.

Nous sommes contraints de vous demander la création de quatre postes d'ingénieur territorial, de cinq postes de technicien territorial et de quatre postes d'adjoint technique, pour prendre en compte les mobilités internes et externes qui ont laissé des postes vacants.

Les cinq supports de poste créés en janvier 2017 et qui n'ont pas encore été pourvus le seront dans les prochains jours.

Il convient également de créer un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine pour remplacer un agent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-41 - Groupement de commandes entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et l'EPI 78/92 pour la passation de marchés relatifs aux travaux de signalisation horizontale sur le domaine public et privé des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

PAUL SUBRINI – Les actions de coopération, permettant de réaliser des économies ou de développer des services sans engendrer des coûts supplémentaires, s'appliquent aussi dans le groupement de commandes entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine concernant les travaux. Pour rappel, la CAO compétente pour ce type d'opérations est la CAO des Hauts-de-Seine.

Nous avons saisi un ensemble d'opportunités pour ces travaux de voirie. L'objectif final est la mise en œuvre de cette coopération pour un ensemble de travaux qui représentera 30 millions d'euros à terme. Nous maîtrisons actuellement des montants de dépenses correspondant à 20 millions d'euros : 15 millions d'euros au titre des investissements et 5 millions d'euros au titre du fonctionnement. Nous pourrions vous donner une indication des économies réalisées quand les marchés auront été attribués. Il est un peu tôt pour vous les annoncer. La tendance est favorable.

Je propose de regrouper les deux délibérations 41 et 42. La première concerne la signalisation horizontale et l'autre la signalisation verticale.

2017-EPI-CA-42 - Groupement de commandes entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et l'EPI 78/92 pour la passation de marchés relatifs à la fourniture et la pose de signalisation verticale sur le domaine public et privé des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Les délibérations 41 et 42 sont adoptées conjointement à l'unanimité.

2017-EPI-CA-43 - Remboursement des dépenses d'éclairage public hors agglomération effectuées en 2016 par les Collectivités locales du Département des Yvelines

PAUL SUBRINI – Il s'agit d'une opération spécifique aux Yvelines, qui s'engagent à indemniser les collectivités locales qui fournissent des prestations pour le compte du Département. Le détail de l'ensemble de ces opérations vous a été remis. Chaque commune concernée trouvera son compte dans le tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-44 - Stratégie de développement touristique interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine

PHILIPPE BENASSAYA – Ce rapport fait suite à un rapport intermédiaire présenté lors du Conseil d'administration de l'EPI du 30 janvier 2017. Les services de nos deux collectivités ont travaillé de mars 2016 à avril 2017 pour répondre au mieux au souhait de construire une stratégie de développement touristique qui ne s'apparente pas à un simple schéma d'orientation générale, mais qui soit au contraire réalisé au plus près de nos deux territoires, en prenant bien évidemment en compte les forces et les faiblesses de chacun en concertation avec des experts et des partenaires locaux.

L'Ile-de-France est la première destination touristique mondiale, avec 46 millions de touristes. Le tourisme constitue, par ailleurs, un enjeu stratégique majeur du développement économique, car il représente 10 % du PIB francilien. L'Ouest francilien possède des polarités économiques et culturelles de dimension internationale, avec deux axes majeurs, Paris-La Défense et le Château de Versailles. Nos deux départements présentent des caractéristiques similaires et des éléments de complémentarité. Enfin, nous affichons une volonté interdépartementale de placer le tourisme comme axe stratégique majeur partagé.

De septembre 2016 à avril 2017, des réflexions communes ont été conduites dans le cadre de groupes de travail thématiques et transversaux, à la fois sur l'élaboration d'un diagnostic partagé et sur la définition d'enjeux stratégiques. Plus de 150 professionnels du tourisme (offices de tourisme, chargés de développement touristique, hôteliers et autres hébergeurs, etc.) ont nourri ces réflexions lors d'une vingtaine de réunions. Je tiens d'ailleurs à remercier les services de nos deux collectivités pour le travail effectué.

Sept enjeux stratégiques et huit axes de travail ont été fixés. Je vous les rappelle rapidement.

Sept enjeux stratégiques :

- positionner le tourisme comme un des éléments d'attractivité des territoires ;
- conforter le tourisme comme un secteur porteur de développement économique ;
- ancrer l'Ouest francilien comme une destination d'affaires auprès des clientèles nationales et internationales ;
- renforcer l'identité touristique du territoire Hauts-de-Seine/Yvelines, notamment par une valorisation de l'Axe Seine ;
- devenir la destination touristique de proximité principale des Parisiens ;
- encourager les nouveaux modèles économiques du tourisme (collaboratif, numérique, innovation en terme de produits et de services) ;
- intégrer ces enjeux stratégiques partagés à une échelle territoriale élargie.

et à ce jour, huit axes de travail ont été définis :

- mettre la Seine et ses berges en tourisme ;
- renforcer le tourisme culturel ;
- conforter l'Ouest francilien comme la destination affaires incontournable du Grand Paris ;
- accompagner le développement hôtelier ;
- structurer l'offre nature et rurale selon la nouvelle tendance du « slow tourisme » ;
- accompagner l'employabilité dans le tourisme ;
- impliquer les habitants et les acteurs locaux dans le développement d'un tourisme collaboratif ;
- promouvoir l'offre touristique de l'Ouest francilien.

Joséphine Kollmannsberger et Aurélie Taquillain vont maintenant revenir sur ces différents axes.

JOSEPHINE KOLLMANNSBERGER – Je présenterai les deux premiers axes, qui sont des axes très importants. Philippe Benassaya a bien rappelé l'important travail collaboratif mené pendant six mois. Des études de diagnostics ont également été conduites. Surtout,

la proximité a été grande dans les ateliers avec les acteurs et partenaires du tourisme des deux départements. Je présenterai le travail mené dans le 78, sans oublier la collaboration étroite menée avec Aurélie Taquillain sur le 92.

L'axe 1 vise à mettre en tourisme la Seine et ses berges. A ce niveau, nos points communs forts sont d'abord la Seine. Nous avons pour ambition commune de valoriser ce fleuve et ses berges, du fait de ses sites incontournables et de ses capacités d'attractivité par les croisiéristes internationaux, mais aussi pour un développement économique reposant sur un transport fluvial industrialisé.

En ce qui concerne l'objectif stratégique numéro 1, nous avons l'opportunité et l'obligation de sensibiliser les communes, du fait du fort potentiel qui se présente. Les acteurs et les besoins doivent aussi être identifiés. Il convient donc de créer les conditions favorables à la mise en tourisme de la Seine auprès de nos territoires. Notre Seine est déjà particulièrement attractive mais mérite un développement de plus grande envergure, comme l'a connu la Loire, qui est un axe touristique et de développement économique.

S'agissant des sites à fort potentiel, il nous faudra créer des projets ensemble. Le schéma est en cours d'élaboration. Un syndicat mixte d'aménagement pourrait être cofinanceur des projets.

Il faudra, au niveau de l'objectif stratégique numéro 2, favoriser les opérateurs privés. Nous en rencontrons souvent. Ils affichent des projets très innovants. Ces projets sont encore confidentiels mais des pistes nouvelles intéressantes commencent à émerger, au niveau interdépartemental mais aussi régional.

En ce qui concerne les produits touristiques, des navettes faisant le lien entre la terre et le fleuve pourraient être proposées, ainsi que des liaisons touristiques fluviales et des innovations particulières dans le 78, du fait des problématiques de stationnement de bus ou d'accès. Un développement est en cours dans cinq départements, avec la création d'associations permettant de développer les solutions touristiques liées aux pistes cyclables et aux circulations douces, pour nous mener de Paris jusqu'à la mer. Nous nous y employons.

L'axe 2 concerne le renforcement du tourisme culturel. Nous avons en commun des maisons d'hommes célèbres, des châteaux royaux, des jardins remarquables et un territoire d'inspiration touristique autour de la culture. Nos complémentarités sont fortes entre Versailles, ville royale, et La Défense, à l'architecture moderne, qui lient l'historique et le contemporain par la route artistique de l'Ouest parisien, entre le 78 et le 92. Nous comptons, en outre, diverses marques emblématiques (la Seine Musicale, La Défense, Versailles, Rambouillet et nos deux PNR). Peut-être faudra-t-il envisager la création de parcours thématiques, vis-à-vis de nos deux identités complémentaires ?

Nous avons déterminé des axes identitaires forts. Nous devrions établir des partenariats opérationnels entre les sites. Des échéances de mise en action ont été décidées pour 2018, 2019 et 2020, selon l'ampleur des projets. Nous menons une réflexion sur les routes des artistes de l'Ouest francilien. Nous poursuivons aussi l'engagement sur le Contrat de Destination Impressionnisme. Nous n'oublions pas non plus nos partenaires comme la région. Des échanges sont prévus prochainement pour développer la complémentarité. Ce travail important permet de faire émerger de nombreux projets.

De façon générale, les opérateurs pensent plus à la culture qu'au tourisme. Un travail doit être mené pour allier les deux. Ces deux sujets doivent être mêlés pour mieux s'agencer.

Parmi nos objectifs opérationnels, il est prévu de créer un référentiel avec le CRT sur l'information, le conseil et surtout la formation. Nos partenaires en attendent beaucoup. Un diagnostic des sites culturels majeurs a déjà été effectué. Nous disposons d'une carte représentative de notre potentiel culturel sur les deux départements.

Nous devons aussi nous adapter à l'accueil touristique dans l'ingénierie ou le conseil. Nous avons pu nous rendre compte lors des ateliers menés avec les partenaires et les acteurs que les hôteliers, restaurateurs ou gérants de gîtes se montrent très ouverts vis-à-vis de ce que le tourisme est aujourd'hui, au niveau interdépartemental, national ou international. Il nous faudra, par ailleurs, faire preuve d'ambition au niveau de l'accessibilité universelle. Des aides financières ainsi que des aides au niveau des réseaux devront sans doute être recherchées.

Le dernier objectif stratégique de l'axe 2 consiste à participer à la promotion de l'art de vivre à la française. Nous en avons la capacité et les moyens, grâce à notre terreau fertile d'artisanat et d'artisans d'art, du fait de notre partenariat avec la Chambre des métiers. Une offre exceptionnelle et expérientielle doit être constituée. Nous aurons de surcroît à mettre en réseau et en tourisme les « clusters » d'artisanat, en instaurant une labellisation.

AURELIE TAQUILLAIN – J'évoquerai, pour ma part, les axes 3 et 4. Je me joins d'abord à Philippe et Joséphine pour remercier les services pour leur travail remarquable, mené en seulement six mois. Il est le fruit d'une large concertation, élément fort de notre fusion.

L'axe 3 consiste à positionner l'ouest parisien comme la destination d'affaires incontournable du Grand Paris. Les Hauts-de-Seine occupent la deuxième place dans le tourisme d'affaires. Cette activité s'est beaucoup développée à La Défense, en particulier par la rénovation du toit de la Grande Arche ou l'installation de restaurants gastronomiques. Nous voulons capter et fidéliser cette clientèle d'affaires. Nous voulons aussi sensibiliser les professionnels de l'hôtellerie sur leurs attentes spécifiques, en organisant des sessions de formation. Nous voulons également accompagner le développement de services spécifiques aux clientèles d'affaires. Nous envisageons de lancer un service de conciergerie numérique ou un pack loisirs post-congrès. Nous voulons aussi accompagner le développement d'une offre de shopping de luxe, peut-être en implantant les marques de luxe à La Défense.

Le second objectif stratégique de cet axe consiste à rendre plus lisibles nos salles de conférence, en valorisant les lieux de nos départements, pour valoriser notre offre. Beaucoup de salles de séminaires gagnent à être connues. Nous envisageons aussi d'intégrer des sites de patrimoine, comme la maison de Chateaubriand, ou la Malmaison, pour des séminaires de grands groupes.

L'axe 4 vise à accompagner le développement hôtelier. Paris est aujourd'hui saturé. Il manque des chambres dans le centre de la région Ile-de-France. Nous voulons créer les conditions favorables à l'implantation hôtelière. Nous travaillons à une cartographie d'opportunités foncières sur nos départements. Nous avons rencontré les élus locaux et les aménageurs publics. Le développement hôtelier est une nécessité, pour faire en sorte que les touristes restent dans nos départements et pour leur permettre de consommer dans vos villes. Nous voulons devenir le médiateur entre les porteurs de projets et leurs opportunités de développement. Nous étudions notamment les nouvelles solutions. Ainsi, nous prospections auprès des auberges de jeunesse ou des projets comme Mama Shelter ou l'offre Jo&Joe qu'Accor développe actuellement.

JOSEPHINE KOLLMANNSBERGER – J'évoquerai maintenant l'axe 5 : structurer l'offre nature et rurale selon la nouvelle tendance du « slow tourisme ». Il apparaît une continuité partagée des grands itinéraires cyclables ou pédestres entre les deux départements. Dans le 92, une mise en valeur importante de la nature en ville a été relevée, ce qui est complémentaire avec le slow tourisme.

En ce qui concerne le premier objectif stratégique (révéler l'offre nature et les loisirs de nature), il est prévu d'inciter le développement d'activités et d'évènements dans les espaces naturels et les espaces verts, mais aussi d'accueillir le tourisme dans les espaces verts, de valoriser les paysages et l'itinérance douce. Il nous faudra développer les applications pour smartphones, la signalétique et les plans. Ces sujets sont très fortement demandés, tout comme le tourisme collaboratif et la recherche d'authenticité. Les itinérances douces et les paysages sont, par ailleurs, fortement valorisés sur le 78 et le 92.

Le second objectif stratégique consiste, pour sa part, à fédérer et valoriser les acteurs du « slow tourisme », qui est un tourisme de transversalité, les paysages étant à la fois des destinations de loisirs et de tourisme. Il est important de ne pas séparer les deux, car le loisir et le tourisme vont de pair.

En ce qui concerne les objectifs opérationnels, nous bâtissons actuellement des éductours et des packages, en accompagnant l'hébergement saisonnier, dans des gîtes ou des habitats particuliers ou originaux, surtout dans le 78, où la ruralité est plus développée. Il faudra aussi envisager des circuits courts qui valorisent la nature et le paysage, avec les Directions de l'environnement. Ces espaces doivent effectivement être remis en valeur, notamment les pelouses calcicoles des versants de la Seine.

AURELIE TAQUILLAIN – En termes d'employabilité (axe 6), il convient d'abord de rappeler que 50 000 emplois sont concernés dans le 92 et 30 000 dans le 78. L'employabilité constitue un enjeu majeur pour l'emploi local de nos territoires. A ce jour, beaucoup d'employeurs rencontrent des difficultés pour recruter. Il nous faudra avancer dans cette voie, car la demande n'est pas pourvue. Il faudra mettre en relation les bénéficiaires du RSA avec les professionnels du tourisme. Une plate-forme RH Tourisme leur sera proposée. Nous travaillerons aussi à l'accès à la formation et à la qualification des publics en insertion, pour mieux communiquer et les informer sur les dispositifs existants.

J'évoquerai ensuite l'axe 7 qui concerne le tourisme collaboratif. Les plates-formes collaboratives se multiplient. Nous accompagnerons cette tendance. Nous recenserons les acteurs économiques locaux pour informer les élus sur les offres touristiques innovantes et participatives. Des propositions d'expériences inédites seront soumises, notamment dans la gastronomie, ou tout simplement pour visiter un marché, ou pour partir à la découverte de l'artisanat ou de la mode, en partageant par exemple un moment avec un chef d'un restaurant gastronomique.

JOSEPHINE KOLLMANNSBERGER – Je terminerai par l'axe 8 : promouvoir l'offre de l'Ouest francilien. Nous comptons 83 millions d'arrivées internationales sur l'ensemble de la France, notre territoire restant la première destination touristique de France, avec 2 millions d'emplois directs. Il faut porter à la connaissance du marché cette nouvelle offre touristique de l'Ouest francilien. Avec les sept axes précédents, nous nous inscrivons dans une vraie logique de développement, l'axe du développement économique restant l'axe principal. On a toujours tendance à oublier le potentiel économique que peut présenter le tourisme. Nous nous inscrivons sur des stratégies d'influence et sur des adéquations des nouvelles offres avec les marchés prioritaires, en lien avec l'agence de développement touristique Atout France. Des outils innovants de promotion émergeront également.

Le second objectif stratégique de cet axe vise à accompagner la promotion des territoires et des sites. Nous pourrions créer un Pass Loisirs, en bâtissant une vitrine web commune, sur un site unique.

PHILIPPE BENASSAYA – Je conclurai en parlant de gouvernance. Les Comités de tourisme des deux départements ayant été dissous, il nous faut nous assurer de la bonne déclinaison opérationnelle de notre stratégie. C'est pour cette raison qu'il est proposé de constituer trois niveaux de gouvernance :

- la Commission Développement économique-Tourisme de l'EPI ;
- un Comité consultatif des professionnels Hauts-de-Seine/Yvelines; réuni annuellement en séance plénière et régulièrement en commissions thématiques ;
- un Comité technique réunissant la Mission tourisme du Département des Yvelines et l'Unité tourisme du Département des Hauts-de-Seine.

Je remercie les intervenants pour leurs exposés et vous demande d'approuver la stratégie de développement touristique interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine et la création des trois niveaux de gouvernance évoqués.

PIERRE BEDIER – Peut-être serait-il plus rapide et plus opérationnel de fusionner dès à présent nos structures, plutôt que de créer un comité ?

PHILIPPE BENASSAYA – Cette proposition me semble intéressante.

LAURENT BROSSE - Nous nous intéresserons surtout à la mise en œuvre concrète de cette stratégie. La principale problématique de la compétence tourisme est son éclatement, entre plusieurs collectivités territoriales, la région Ile-de-France, les départements et les intercommunalités. Je tiens à insister sur la nécessaire collaboration entre l'EPI et les intercommunalités qui sont également présentes sur le territoire, pour la mise en œuvre de cette stratégie. A cette fin, des échanges entre les élus me semblent indispensables. Je l'affirme en tant que vice-président dédié au tourisme de l'intercommunalité Grand-Paris-Seine et Oise. J'inclus dans cette intervention Marcelle Gorgues, mon homologue au sein de la Communauté d'agglomération des Boucles de Seine, qui est également présente ce matin. Je suis à la disposition d'Aurélien Taquillain, Joséphine Kollmannsberger et Philippe Benassaya pour en échanger.

CLAIRE CHAGNAUD-FORAIN – Je remercie les services pour le travail considérable qui a été mené. Peut-être pourrions-nous organiser des assises du tourisme, comme nous l'avons fait autour de la ruralité ? Ce serait l'occasion de présenter notre stratégie.

NICOLE BRISTOL – Je m'associe aux remerciements exprimés. Je rappelle aussi qu'un travail est en cours pour rendre la Seine baignable. Il faudra en tenir compte, tout comme il faudra tenir compte de la possibilité pour la Seine de servir de lieu de tourisme dans le cadre des Jeux Olympiques, en 2024 ou 2028.

MARIE-CELIE GUILLAUME – La notion d'Ouest francilien est utilisée par commodité mais s'installe tout de même comme une marque. C'est sous cette bannière que les deux départements étaient présents au MIPIM. Un travail de marketing territorial doit être mené, sans installer une marque de fait. L'Ouest francilien n'est peut-être pas particulièrement explicite, surtout à l'international. Ce sujet est, en outre, lié au projet de fusion.

PIERRE FOND – Je ne souhaite pas ajouter d'axe stratégique. Les axes prévus sont satisfaisants. Je souhaiterais simplement prévoir des outils d'évaluation financière, pour connaître notamment le potentiel de création de chiffre d'affaires ou de recettes fiscales à travers les différentes actions, qui ne se trouvent pas toutes au même niveau.

M. LE PRESIDENT – Les montants enregistrés ne seront pas les mêmes partout et pas toujours au même moment. Les effets économiques induits sont difficiles à isoler. Il est compliqué de mesurer l'amélioration de l'attractivité d'un territoire. Dans les Hauts-de-Seine, nous avons totalement réaménagé la rive gauche de la Seine sur 4,2 kilomètres, de la sortie de Paris au Pont de Sèvres. Cela a coûté 85 millions d'euros, et nous en avons gagné un confort de vie, un agrément. Des familles viennent utiliser les pistes cyclables. Ce n'est pas directement mesurable mais constitue un service à la population et de embellissement. Par ailleurs, l'urbanisme se transforme complètement du fait de ce changement d'environnement. Le bâti est ainsi en profonde rénovation. Des entreprises s'installent. Des immeubles d'habitation de qualité remplacent des taudis, ce qui apportera de la recette fiscale et suscite des investissements. Les calculs purement économiques sont difficiles à établir. Le résultat se mesure sur la longue durée.

PIERRE FOND – Je regrette d'introduire des montants économiques dans la réflexion culturelle, mais la plupart des touristes considèrent que le Château de Versailles se situe à Paris. Sans doute des enjeux financiers importants de captation de chiffre d'affaires ou de touristes consommateurs se posent-ils ? Au-delà des aspects d'aménagement et de développement économique, n'oublions pas que les impressionnistes sont considérés comme des dieux artistiques en Asie. C'est pour cette raison que je souhaitais souligner que tous les axes ne se situent pas au même niveau, certains axes étant moins parlants sur le plan international. Peut-être faudrait-il prévoir des priorités ?

M. LE PRESIDENT – Ces éléments sont déjà difficiles à calculer pour l'Etablissement public d'Etat du Château de Versailles. La gestion et l'encaissement des recettes sont assurés par l'Etat. Les touristes qui viennent de loin visitent en priorité le Louvre et le Château de Versailles. Or, le Château de Versailles ne fait pas partie de la métropole, ce qui n'est pas cohérent.

Il faudra avec notre fusion considérer prioritairement l'ancienne voie royale, devenue la N10. Cette démarche devra d'abord être menée dans les Hauts-de-Seine. Cette voie constitue un axe majeur du pont de Sèvres à Versailles. Elle est la colonne vertébrale de l'union de nos deux départements. Cette voie n'est pas clairement identifiable aujourd'hui. Sans doute un nouvel axe pourrait-il porter sur ce sujet ?

YVES REVILLON – L'axe économique reste prépondérant à mon sens. Je citerai l'exemple de ma commune. Nous avons installé un hôtel, qui est rempli de touristes en permanence. Tous se rendent sur le marché et tous achètent le même panier qui leur a été préparé à l'avance.

M. LE PRESIDENT – Des développements larges sont effectivement à prévoir. Je propose de soumettre à vos voix les axes stratégiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11 heures 30.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Patrick DEVEDJIAN